



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 27 mars 2025

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

Appel

Excusés

Bertez Bruno

Besson Cédric

Bezençon Marina

Jaccard Cloux Catherine

Légeret Vincent

Pautz Geoffroy

Perrin Sébastien

Pichonnat Denis

Spoerry Dominique

Villars François

Absents

La Présidente procède à l'assermentation de Mme Fanny Liechti Jaccard.

Présents : 30	Excusés : 10	Absents : 0	Total : 40
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 01/2025- Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions
6. Préavis 02/2025- Demande de crédit d'investissement de CHF 73'000.- TTC pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village – Étape 2 – Finalisation
7. Préavis 03/2025 - Demande de crédit d'étude de CHF 34'000.- pour Rue du Village
 - le remplacement de la conduite d'eau potable
 - le gainage des collecteurs d'eaux usées
- Bas du chemin de la Chérard
 - la réfection des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
8. Préavis 04/2025- Modification du règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable
9. Nominations complémentaires : 1 membre à la commission de gestion - 1 délégué suppléant à l'ORPC - 1 scrutateur suppléant
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

P4 : La Présidente demande la modification suivante : « Réponse du syndic à une **question** de M. Marc Mostacci »

P5 : La Présidente demande la modification suivante : « M. Philippe Thévoz présente le préavis et précise que les travaux débuteraient au mieux en automne **2025** ou au printemps **2026**. »

Résultats : **OUI** : 27 **NON** : 0 **Abstentions** : 2

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 27 voix.

3. Communications de la Présidente

L'élection complémentaire, par suite du départ du municipal Mathieu Villet, s'est déroulée de façon tacite le 24 février 2025. La Présidente adresse toutes ses félicitations au nouveau municipal, M Jonathan Pichonnat.

L'avant-projet de la nouvelle Loi sur les communes a été mis en consultation. Aucun membre du conseil n'ayant manifesté le souhait qu'un groupe se mette sur pied pour se prononcer collectivement sur cet avant-projet, la Présidente en rappelle succinctement les points qui lui semblent importants.

M. Mauro Re demande si les documents sont consultables sur le site du Canton.

La Présidente répond que c'est le cas et le questionnaire peut être rempli aussi de manière individuelle.

M. Julien Jaccard indique qu'il compte remplir le questionnaire de manière individuelle et si des personnes sont intéressées, elles peuvent le contacter pour former un groupe de travail.

4. Communication de la Municipalité

M. Philippe Thévoz aborde l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes, qui a déjà fait beaucoup parler de lui et a fâché une grande majorité de communes dans notre région. La raison à cela est une volonté affichée du Canton d'avoir à terme des communes plus fortes, plus professionnelles et de finalement pousser les petites communes à fusionner par le biais d'articles de loi. Les représentants de l'État ont récemment, dans une rencontre avec les syndics du district, mis en avant un certain nombre de dysfonctionnements enregistrés ces dernières années dans des exécutifs communaux. Le préfet a justement rétorqué que dans notre district les communes fonctionnent très bien. Aux yeux de la Municipalité, les communes doivent pouvoir continuer à choisir librement la voie de la fusion.

La Municipalité n'a pas encore transmis ses remarques et commentaires et a demandé une prolongation du délai à fin avril pour le faire. Elle ne manquera pas de fustiger un projet de loi qui renforce le contrôle de l'État dans le fonctionnement des communes. Il y a un risque d'affaiblissement de la démocratie locale et d'uniformisation des structures politiques dans ce canton.

Les points sensibles sont l'affaiblissement du rôle du syndic, l'exigence d'un programme de législature avec des objectifs minimaux fixés par l'État, l'obligation de disposer d'un service de l'urbanisme, la priorité à l'intercommunalité (partage de postes, de services), le recours à une organisation privée exigeant une autorisation du Conseil d'État, le recrutement plus difficile de miliciens dans les petites communes avec des règles d'incompatibilité familiale plus sévère et des règles comptables plus strictes. Ainsi, des taux d'activité minimaux (encore à définir) seraient imposés au secrétaire municipal, au boursier communal et à l'urbaniste. Cette mesure serait censée améliorer l'efficacité des administrations des communes de moins de 1000 habitants (soit la moitié des communes vaudoises). La colère gronde dans certaines communes qui sont prêtes à aller manifester devant le Château si le projet de loi revu et corrigé ne tient pas compte de leurs remarques.

Lors du précédent Conseil, la Municipalité a fait ses adieux à Mathieu Villet qui a terminé à fin janvier. Le 24 février, date du dépôt des listes, Jonathan Pichonnat a pu prêter serment, puisque, seul en lice, il a été élu tacitement. Déjà très engagé dans différentes sociétés locales, conseiller général et membre de la commission de gestion, en plus fils d'un ancien municipal, Jonathan Pichonnat a toutes les armes pour apporter l'énergie de sa jeunesse et ses compétences au sein de l'exécutif pour cette dernière année de législature 2021-2026.

Il n'y a pas de grands changements dans la répartition des dicastères.

M. Jonathan Pichonnat remercie les conseillers pour leur confiance et se présente à l'assemblée.

M Philippe Thévoz poursuit : À la suite des discussions avec deux commissions qui avaient été convoquées pour traiter le préavis "demande de financement pour le réaménagement de l'espace dédié aux déchets verts" pour le rendre plus pratique et agréable pour les usagers et à différents échanges en interne, la Municipalité a décidé de le retirer. Elle remercie les deux commissions pour leur travail et elle a décidé, avec le responsable du dicastère Claude Küng, d'approfondir le sujet afin de sonder les bénéfices et les risques de toutes les options possibles en respectant les normes et réglementations en vigueur.

Depuis le début de l'année, plusieurs coupures d'eau ont eu lieu à différents endroits du village en partie dues à des ruptures de conduites, notamment sur la rue du Village, en partie aussi dues aux travaux de modernisation de notre réseau d'eau. La Municipalité essaie de communiquer au mieux sur les applications Localities et Facebook, sur le site de la commune et via des papillons dans les boîtes aux lettres pour réduire au maximum les désagréments. Mais des soucis techniques de dernière minute comme des vannes défaillantes ou des conséquences inattendues de chantiers en cours nous ont parfois pris de court et la coupure d'eau a concerné une zone plus large qu'attendu. La Municipalité remercie les habitants pour leur compréhension et de leur patience.

Les travaux des améliorations foncières viennent de démarrer, cette semaine sur le chemin de l'Épinette, et dès la semaine prochaine sur le chemin des Bossons. Il s'agit donc de réfectionner le coffre et le revêtement ainsi que d'élargir les chemins à 3 mètres. La DGMR a décidé de condamner plusieurs accès entre le chemin des Bossons et la route de Berne pour des raisons de sécurité. Quelques propriétaires riverains vont profiter de réfectionner le revêtement devant chez eux, à leurs frais bien entendu. Pendant la durée des travaux, jusqu'au début mai en principe, la vitesse sera réduite à 60km/h sur la route de Berne entre le garage Harmony et les Balances. Il remercie les habitants de se conformer à la signalisation en place.

Concernant la mise en place des zones 30 au village et à la Mellette, elle interviendra une fois la mise à l'enquête terminée. La Municipalité est déjà en contact avec les entreprises de signalisation.

La réduction de vitesse sur la route de Berne durant le temps des travaux est un bon présage pour les démarches qu'entend à nouveau entreprendre la Municipalité, avant la fin de cette législature, pour qu'enfin des mesures correctives efficaces soient prises par le Canton pour réduire de manière significative les nuisances de la route de Berne. Pour renforcer l'argumentation, La municipalité a fait parvenir aux habitants en début de semaine un sondage qui leur permettra d'évaluer le ressenti des habitants. Elle les invite bien évidemment à participer et remplir ce questionnaire en ligne ou sur papier jusqu'au 10 avril prochain. Déjà 57 personnes ont répondu au questionnaire. Les résultats seront publiés en temps voulu sur le site de la commune et le Chant du Rossignol.

La Municipalité a pris l'initiative d'installer trois premiers bancs dans notre village : sur le chemin de l'Église, à la rue du Village et sur le chemin de la Mellette, vers chez la famille Klein. Ce dernier banc est offert au village par la famille Spoerry en souvenir de leur petit-fils Samuel trop tôt disparu l'année passée. Une petite dédicace pyrogravée figure sur le dossier. D'autres bancs seront installés ces prochains mois, notamment à l'entrée de la forêt. Il invite, en tous les cas, à bouger, à se balader à travers le village.

M. David Mellioret indique que les employés de la voirie ont eu quelques petits soucis de santé en début d'année. M. Jonathan Vioget est actuellement à 10% et sera de retour début juin à 50%. Pour ne pas laisser le village à l'abandon, la Municipalité a fait la demande à Mme Rosaline Montagrín pour s'occuper des espaces verts. La commune d'Oron prête à la commune M. Greg Dufey jusqu'à début avril. La commune a engagé un nouvel employé en CDD pour palier le départ de M. Greg Dufey.

M. et Mme Cani sont partis de l'épicerie du village pour reprendre un restaurant à Genève. Une nouvelle famille a repris l'épicerie. La Municipalité leur souhaite plein succès.

M. Claude Küng donne des nouvelles du réseau d'eau. L'installation des pompes et de la tuyauterie en ce qui concerne le coupe pression et la STAP est terminée. En ce moment, le remplissage des cuves du coupe pression est alimentée par le réservoir de la Montagne du Château. Les pompes du coupe pression qui serviront à envoyer les surplus d'eau de nos captages, au réservoir de Lausanne seront mise en service dès que les captages seront raccordés. La STAP (Station de pompage) sera en service également dès que les captages seront raccordés. Ces travaux sont planifiés par le bureau d'ingénieurs pour la semaine du 7 au 11 avril 2025.

Les ouvertures de la Croix-Neuve ont été faites par l'entreprise JPF, qui commence à les reboucher vendredi. La mise en service de la STAP est planifiée pour la semaine du 14 au 17 avril.

Il enchaîne avec l'éclairage public. L'entreprise Stucki a entrepris lundi l'échange et l'installation des luminaires de la route du Village. La réduction de l'éclairage est actuellement en fonction. Dès que tout sera modifié et installé, la Municipalité passera à la télégestion.

À la suite de la séance avec Swisscom, la Municipalité peut communiquer certaines informations aux conseillers. Le formulaire d'acceptation pour les raccordements a déjà été transmis aux propriétaires. Le tirage et l'introduction de la fibre dans les bâtiments est prévue en 2026. C'est l'entreprise AXIAN qui a été mandatée par Swisscom pour réaliser les travaux. Ils vont organiser une soirée d'information à l'intention de la population en date du mercredi 21 mai à la salle des Balances. Cette rencontre est destinée à fournir une meilleure compréhension et devrait être un moyen de communication clair pour éviter de potentiels malentendus.

Il termine en indiquant que la Municipalité mettra à disposition après Pâques sur le site de la déchetterie du compost pour les jardins.

Mme Carol Gachet indique que les canaux de communication de la commune pour les informations importantes sont le site internet de la commune, Facebook et Localities. Elle revient sur le préavis concernant le cimetière. Le Canton a indiqué que le cimetière est un centre d'intérêt patrimonial. Cela implique certaines contraintes pour les travaux et ils auront du retard. Il a été nécessaire de trouver une historienne pour faire un recensement de l'intérêt patrimonial du cimetière.

M. Jonathan Pichonnet indique qu'il a repris le projet Pro Senectute. Il indique qu'une réunion aura lieu le 11 avril à la grande salle de Mézières. Plusieurs activités sont prévues durant l'année. Un vernissage aura lieu au mois de septembre aux Cullayes. Concernant le projet de la rénovation de la place de jeu, la Municipalité rencontre des artisans pour avoir des offres de rénovation. L'abri Cottier sera remis en état d'ici la fin de l'été.

Mme Isabelle Mermoud demande si le projet de construction de la SCHL avance et ce qu'il en est de leur financement de la place de jeu.

Mme Carol Gachet répond que les travaux vont être fractionnés. La Municipalité a décidé de commencer par la menuiserie. D'ici un mois, la Municipalité pourra être fixée sur les oppositions par rapport au projet de la SCHL. La commune y va étape par étape.

M. Philippe Thévoz indique que la Municipalité met la priorité sur la sécurisation de la place de jeu.

Mme Isabelle Mermoud demande ce qu'il se passera si la SCHL se retire du projet.

M. Philippe Thévoz indique qu'il est trop tôt pour savoir cela et qu'il est peu probable que la SCHL se retire.

5. Préavis 01/2025- Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances qui s'est réunie le 20 février 2025 qui précise que ce règlement a été approuvé par le Service du développement territorial ainsi que par la Surveillance des prix du Département fédéral de l'économie. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°1/2025.

Mme Nathalie Langlois, rapporteuse, lit le rapport de la commission d'urbanisme, qui s'est réunie le 24 février 2025 et relève que ce règlement se concentre sur les modalités et sur l'encadrement des tarifs et concerne plutôt la commission de finances. La commission invite donc les conseillers à voter selon leur libre arbitre.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Saugy indique qu'il a été convaincu par l'argumentaire d'encadrer les procédures et par l'imputation des frais aux constructeurs quand celles-ci deviennent longues et difficiles. Un petit sondage a eu lieu au sein de la commission d'urbanisme sur l'abattage des arbres. Le montant pour l'autorisation d'abattre un arbre augmente et cela devient plus cher que le travail du paysagiste pour l'abattre. Il a le sentiment qu'avec un règlement avec des barèmes minimums, cela va surenchérir tous les éléments de construction.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 21** **NON : 3** **Abstentions : 5**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 21 voix.

Mme Carol Gachet prend la parole pour remercier les conseillers et répond à M. Nicolas Saugy sur le règlement. Elle précise que sur la question de l'abattage des arbres, la Municipalité se réfère aux directives cantonales, car elle n'a pas de règlement propre pour le moment qui lui autoriserait à adapter les tarifs aux situations particulières.

6. Préavis 02/2025- Demande de crédit d'investissement de CHF 73'000.- TTC pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village – Étape 2 –Finalisation

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Mauro Re, rapporteur, lit le rapport de la commission adhoc qui s'est réunie le 21 février 2025. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°2/2025.

M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances, qui s'est réunie le 21 février 2025. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°2/2025.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 27** **NON : 0** **Abstentions : 2**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 27 voix.

7. Préavis 03/2025 - Demande de crédit d'étude de CHF 34'000.- pour Rue du Village

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances, qui s'est réunie le 20 février 2025. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°3/2025.

Mme Nathalie Langlois, rapporteuse, lit le rapport de la commission d'urbanisme, qui s'est réunie le 24 février 2025. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°3/2025.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 29** **NON : 0** **Abstentions : 0**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Philippe Thévoz remercie les conseillers. Il indique que le mercredi 27 août 2025, une séance extraordinaire aura lieu pour statuer sur le crédit d'investissement des travaux du réseau d'eau afin que ceux-ci puissent commencer à l'automne.

8. Préavis 04/2025- Modification du règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Jacques Chappuis, rapporteur, lit le rapport de la commission de durabilité, qui s'est réunie le 6 mars 2025. La commission recommande au Conseil d'adopter le préavis municipal N°4/2025.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 26** **NON : 0** **Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 26 voix.

9. Nominations complémentaires : 1 membre à la commission de gestion - 1 délégué suppléant à l'ORPC - 1 scrutateur suppléant

La Présidente indique qu'à la suite de l'élection de Jonathan Pichonnat en tant que Municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau membre pour la commission de gestion, un nouveau scrutateur suppléant et un délégué suppléant pour l'ORPC.

M. Jeremy Genton se propose pour la commission de gestion, M. Marc Mostacci se propose comme délégué suppléant à l'ORPC et Mme Maria Spoerry se propose comme scrutatrice suppléante.

Tous trois sont nommés par acclamation. La Présidente les remercie pour leur engagement.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Carol Gachet rappelle le calendrier.

- Le 21 juin 2025 : broche du conseil général. Bois du Chaney, Chemin du Chaney 1, 1610 Oron-la-Ville
- Le 1^{er} août : fête nationale en commun avec la commune de Servion et les Cullayes.
- Le 22 et 23 août : la Bouélée
- Le 27 août : Séance extraordinaire du conseil général

M. Marc Mostacci demande, au sujet de l'installation de la fibre optique, si une réflexion a été faite avec les intervenants des autres travaux afin d'éviter d'ouvrir la route plusieurs fois.

M. Claude Küng répond que cela va être discuté.

M. Philippe Thévoz répond que Swisscom est au courant des travaux et ils vont essayer de profiter de ces travaux.

Mme Nathalie Langlois se questionne sur les travaux sur la Croix-Neuve. Elle demande si la barrière va être remise pour limiter le trafic.

M. Claude Küng répond que c'était l'employé communal qui la mettait, puis lui-même a repris le relais. Mais cela n'a effectivement pas été fait pendant ses vacances. Comme il est de retour, il va recommencer à mettre cette barrière.

M. André Kolly se demande si la prochaine séance de l'ORPC aura bien lieu à Montpreveyres le 15 mai 2025.

M. Claude Küng répond que cela aura lieu à Maraçon.

M. Nicolas Saugy indique qu'il a apprécié la remise en état de la paroi sud du bâtiment de la salle des Balances, mais il est surpris qu'il n'y ait eu aucun problème avec les monuments historiques.

Mme Carol Gachet répond que c'était une question d'urgence et de sécurité, raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été mis à l'enquête. La Municipalité s'est calquée sur les travaux réalisés sur la face nord pour faire la même chose sur la face sud.

M. Nicolas Saugy indique qu'il s'étonne que la Municipalité se permette ce genre de facilité alors qu'elle impose aux privés de passer par les formalités de mise à l'enquête.

Mme Carol Gachet nuance et répond que si la commune estime qu'un projet de rénovation est a priori acceptable, elle donne un préavis positif et une fois le projet envoyé au canton, c'est la DGIP qui statue.

Mme Isabelle Mermoud revient sur le projet de la Croix-Neuve. Au mois de décembre, l'assemblée a voté un budget de 20'000 CHF pour des places de parc. Elle demande où ces places seront situées et pourquoi la commune paie ces places de parc.

Mme Carol Gachet répond que la commune doit appliquer une nouvelle directive, la norme VSS, qui correspond au nombre de places de parcs obligatoires pour une nouvelle construction. Pour un appartement construit, il est nécessaire d'avoir une place de parc et un petit bout en plus (1,1 place/appartement). Dans ce cas, le bâtiment avait suffisamment de places de parc. Toutefois, c'est un bâtiment qui va avoir 8 appartements et il y aura 9 places de parc. La Municipalité a estimé qu'une place visiteur pour 8 appartements est insuffisant

et comme elle a une marge de manœuvre, elle a décidé de créer une place de parc supplémentaire dans ce quartier. La commune obtiendra une compensation financière de la part du propriétaire de la nouvelle construction et cette place sera à disposition de tout le monde car située sur le domaine public.

M. Philippe Thévoz indique que dans ce quartier, le projet de la zone 30 Km/h est actuellement à l'enquête. Les places de parc feront l'objet d'une étude plus spécifique et les emplacements seront mis à l'enquête plus tard.

Mme Christina Zimmermann demande que si, pour chaque appartement construit, il est nécessaire d'avoir 1,1 place de parc, comment cela se fait-il que le projet au Chemin de l'église n'ait que 12 places de parc prévues sur les plans pour 12 appartements.

Mme Carol Gachet doit consulter le dossier pour répondre à cette question.

M. Michel Jaquier a aperçu que l'association Cerebral a mis des barrières Vauban sur le bord de la route de Berne pour délimiter des places de parc. Il demande si la mise en place de ces barrières vers le poids public est justifiée.

M. Philippe Thévoz répond que oui, sachant que l'association Cerebral bénéficie d'une servitude d'usage de tout l'espace de chaque côté de la route de Berne, servitude partiellement réduite au vu du nouvel arrêt de bus. Il précise que le poids public n'est plus en vigueur.

M. Nicolas Saugy demande si la commune ne pourrait pas étudier l'idée d'acheter un broyeur afin de le louer aux habitants pour que ceux-ci puissent broyer leurs déchets verts chez eux. Cela diminuerait le volume à transporter pour les habitants mais également le volume des déchets verts à la déchetterie.

M. Gilles Cloux demande ce qu'il en est du matériel de la Bouêlée laissé sur l'emplacement des pare-neiges.

M. Claude Küng répond que la voirie a pris du retard, en raison des absences des employés. Mais le rangement est prévu pour que les pare-neiges retrouvent leur emplacement abrité.

M. Fabrice Weber revient sur le nouveau projet de loi sur les communes et l'avant-projet. Il indique que c'est un avant-projet qui met en péril l'autonomie des communes vaudoises. Il y a beaucoup de pans d'articles qui favorisent les fusions de communes au détriment des ententes intercommunales. Il est question de supprimer les associations intercommunales. L'idée est de faire des associations avec environ 5 communes. On sent très clairement que l'État de Vaud veut mettre une mainmise institutionnelle et financière sur les collectivités communales vaudoises. Le rôle du syndic serait réduit quasi à néant par rapport à la situation actuelle, la commission des finances va reprendre l'examen des comptes en plus du budget et de l'arrêté d'imposition. Cette loi va mettre du temps à entrer en vigueur.

La Présidente rappelle que le prochain conseil aura lieu le 19 juin 2025. Elle remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h13.

La soirée se termine avec la traditionnelle verrée de la Municipalité.

Martine Borgeaud

Présidente



Marion Villars

Secrétaire



